

Rentrée judiciaire

"Pour une justice propre, équitable et indépendante"



Le chef de l'Etat, président du Conseil supérieur de la magistrature a présidé la rentrée judiciaire 2015-2016.



Les responsables du Corps judiciaire.

Christian G. KOUIGA
Libreville/Gabon

C'est en présence du chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, président du Conseil supérieur de la magistrature, que Cours et Tribunaux ont procédé, hier, au Palais de Justice, à leur rentrée solennelle pour l'exercice judiciaire 2015-2016.

L'AUDIENCE de rentrée solennelle des Cours et Tribunaux a lieu chaque premier lundi du mois d'octobre. La cérémonie d'hier, dans la salle d'apparat du Tribunal de première instance de Libreville, s'est déroulée en présence du chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, président du Conseil supérieur de la magistrature. Outre le Premier ministre et le deuxième vice-Premier ministre en charge de la Justice et des Droits humains, Garde Sceaux, Séraphin Moundounga, bien d'autres membres du gouvernement étaient présents. De même que les présidents des Corps constitués, le Corps diplomatique et des représentants des organisations internationales. La réquisition de Mme le procureur général près la Cour de cassation, Marie Mbanza-Bagny a retenu l'auditoire par sa teneur. L'on note qu'en dépit des réformes engagées dans le domaine du droit du travail et de l'enfant en passant par la création d'un centre national d'arbitrage



Vue d'autres personnalités, avec, aux premières loges, quelques présidents des institutions constitutionnelles.



L'assistance hier dans la salle d'apparat du Palais de Justice de Libreville.

de médiations et de conciliations et l'adoption de trois ordonnances portant sur la réorganisation et le fonctionnement de la justice, le nouveau Code pénal et le nouveau Code de procédure pénale, la Justice connaît des graves dysfonctionnements dans ses différents services. Elle a cité le : "le refus de juger, les retards à vider les saisines, la mauvaise application ou la mauvaise inter-

prétation de la loi, la non-exécution de la chose jugée". Tout cela, sans même, s'est-elle offusquée, que ces errements soient qualifiés de fautes et leurs auteurs sanctionnés. "Les dysfonctionnements de notre justice sont aussi révélés parfois par des poursuites disciplinaires diligentées contre certains magistrats, poursuites qui cherchent à identifier les fautes dont la sanction vise

à empêcher par son caractère exemplaire, la reproduction de ceux-ci en dégageant la conduite à tenir par les magistrats (...) Jusqu'à présent, les dysfonctionnements révélateurs de la mauvaise administration de la justice consistent dans l'addition d'une série de comportements fautifs, à savoir : la négligence, le retard, l'incompétence, l'inaptitude, l'arbitraire, l'altération des décisions

rendues, les renvois sine die de certains dossiers qui finissent par ne plus être enrôlés". Alors même que, citant Chateaubriand, "La justice est le pain du peuple dont il en est toujours affamé". D'où le souhait de voir la justice demeurer l'ultime recours de celui qui lui demande protection tout en veillant à sauvegarder l'intérêt supérieur et ce, conformément à la loi. Et pour cause, a souligné pour sa part le premier président de la Cour de Cassation, Honoré Moundounga, "Quand l'innocence des citoyens n'est pas assurée, la liberté ne l'est pas non plus". Il importe dès lors, a-t-il souligné, dans ce domaine aussi sensible qu'est la justice, de corriger tous ces abus auxquels il faut adjoindre la présomption d'innocence qui devient, de plus en plus, une culpabilité avant tout jugement, notamment par l'affermissement de certains fondamentaux et l'innovation. Tout en situant dans cette portée les conclusions de Mme le procureur général près la Cour de Cassation sur les dysfonctionnements du service public de la justice, Honoré Moundounga en convient qu'"il faut envisager l'exigence de la qualité dans le mode de recrutement et dans la formation initiale, ainsi que la culture de formation continue pour enrichir les connaissances du juge et aviver son bon sens, comme des valeurs à développer et

à promouvoir". Même si, constate-t-il, les nominations à des fonctions judiciaires ressembleraient plus à des simples juxtapositions de noms, en ce qu'on ne tient plus compte du rendement, de la moralité et de l'expérience des magistrats. D'où sa proposition de voir notre pouvoir judiciaire opter pour un mode d'organisation favorisant à la fois l'accumulation des expériences et une meilleure traçabilité de la carrière du magistrat. A ce sujet, pense-t-il, la classification de certaines juridictions, à l'instar de celle effective dans de nombreux pays, le cas de la France et du Sénégal, en tribunaux de deuxième classe, première classe et hors classe pourrait répondre à cette aspiration. Si tant est que des magistrats forgés progressivement, dans ces juridictions, seraient plus aguerris pour porter le poids des autres hommes, et réguler au mieux le flux et le reflux des contingences du corps social. Dans un domaine aussi sensible que celui de la justice, le premier président de la Cour de Cassation est convaincu que "pour juger les hommes, le seul savoir ne suffit pas toujours s'il ne se conjugue avec une certaine connaissance de la complexité de la nature humaine". Mais toute chose qui s'acquiert avec le temps, pour une "justice propre, équitable et indépendante".

Coopération militaire Gabon-France

Du matériel à la Marine nationale

Willy NDONG (secrétaire de l'ambassade de France)
Libreville/Gabon

L'AMBASSADEUR de France au Gabon, Dominique Rénaux, au nom du ministre français de la Défense, Jean-Louis Le Drian, a remis, vendredi dernier,

au Commissaire général de corps aérien Félix Sockat, secrétaire général du ministère de la Défense nationale, un lot de matériel destiné à la Marine gabonaise. C'était à l'occasion du passage à Libreville de la frégate française de surveillance Germinal. Cette dotation porte sur 20 gilets pare-balle et 20 casques de haute protec-

tion balistique destinés à équiper les fusiliers marins de la marine nationale. Ces équipements de dernière génération, spécifiquement dédiés à un usage marin, seront notamment utilisés dans le cadre des contrôles de bateaux que la marine effectue dans les eaux territoriales et dans la ZEE gabonaise, visant notamment à renforcer la sécurité maritime dans cette

partie du Golfe de Guinée, en proie à des actes de piraterie maritime depuis plusieurs années.

L'ambassadeur de France au Gabon, Dominique Rénaux, remettant symboliquement un gilet au SG de la Défense Félix Sockat.



Photo : DR